



ACCES A L'ENERGIE POUR TOUS DANS LES ZONES RURALES D'AFRIQUE/Progrès et perspectives au sein du club – ER: le cas du Cameroun, DJIBOUTI du 25 au 29 novembre 2013.

Agence d'Electrification Rurale du Cameroun



www.aer.cm

OUMAROU ISSA

oums252@yahoo.fr

Tél: +237 99776058



SOMMAIRE

1. **PRESENTATION DU PAYS ET DE L'AER**

- Cameroun et les Institutions
- Contextes du pays
- MISSIONS DE L'AER ET REALISATION
- OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU FER
- ORGANISATION ET PARTENAIRES

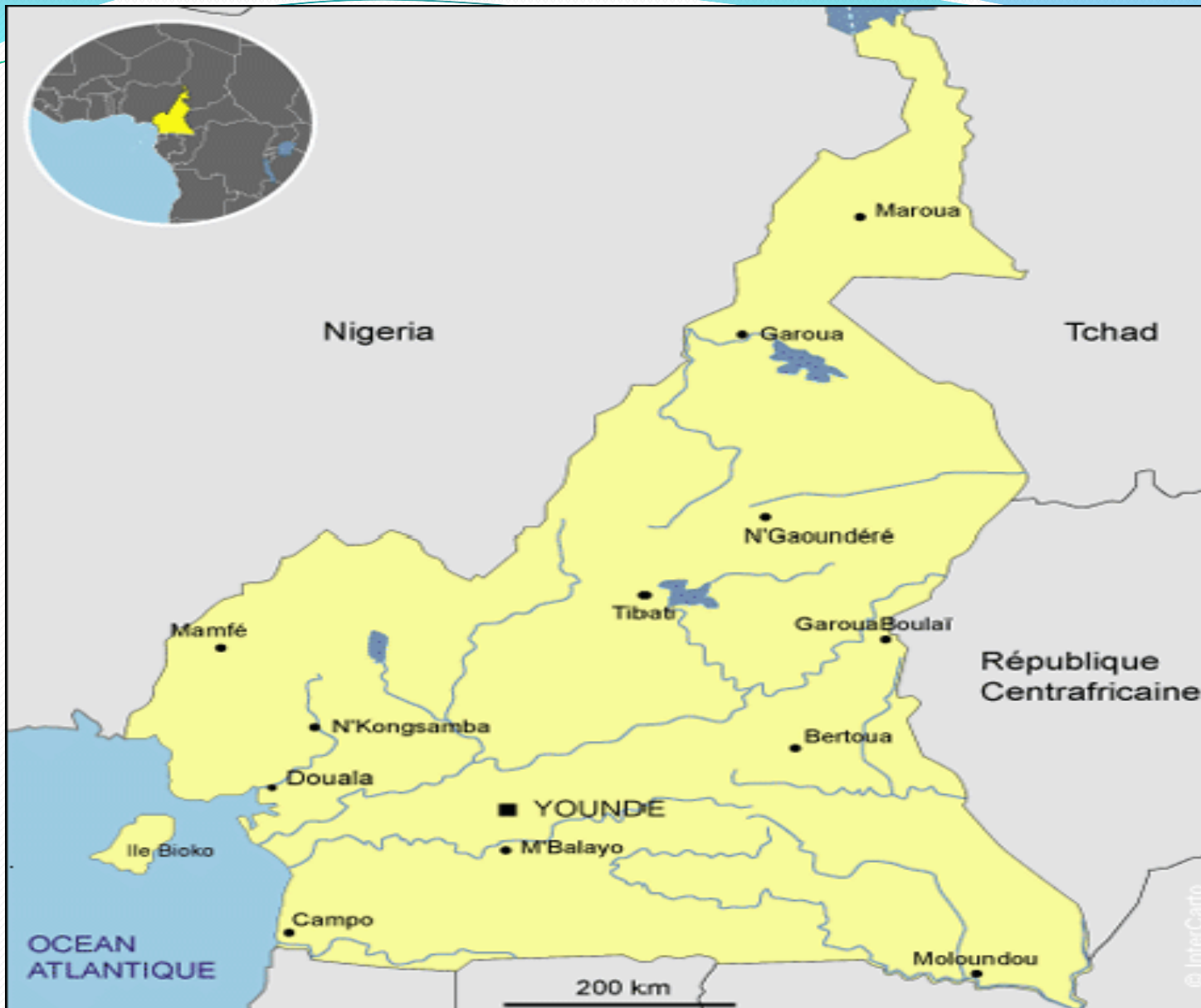
2. **LE PROJET**

- PROFIL DU PORTEUR DE PROJET
- PROJETS ELIGIBLES
- PRESTATIONS ELIGIBLES
- CONDITIONS D'ELIGIBILITE
- CRITERES MAJEURS DE SELECTION DES PPER ET PILER

3. **PRODUITS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DISPONIBLES**

- RESSOURCES DU FER
- PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DU FER
- PROCEDURES DE DECAISSEMENT DES SUBVENTIONS DU FER
- INTERVENTION DES BANQUES COMMERCIALES CONVENTIONNEES

CONCLUSION



Contexte de l'énergie électrique

Cameroun en bref

- Superficie: 475 000 km²
- Population: 20 millions d'habitants, taux d'électrification 35%, soit 12% pour le rurale.

Chiffre clés en énergie électrique

- Puissance Installée Production: 1308 MW.
- Nombre de Centrales: Hydraulique : 3; Thermique : 39; Centrale à Gaz: 01 (216 MW)
- Centrales hydro en constructions: 385 MW
 - _ Lom Pangar (barrage réservoir de régulation) 30 MW au pied de barrage et 140 MW pour apport supplément aux barrage en aval;
 - _ MENVELE 210 MW;
 - _ Mekin 15 MW.
- Mini centrales en construction inférieur à 5 MW: Mini centrale de RUMPI et de Bakaou de 3 et 1,6 MW successivement.

Contexte de l'énergie électrique (suite)

- Situation d'électrification rurale : 12 % le taux d'ER
 - _ 13 104 localités identifiées au dernier recensement (en 2000)
 - _ 3000 environ électrifiées à ce jour
 - _ 7.000 localités non électrifiées de $pop < 300$ habitants
 - _ Près de 3.000 localités non électrifiées avec $300 < pop < 5000$
- Localités en cours d'électrification en réseaux, (622 donc, 400 par la BAD piloté par Energy Development Corporation).
- Localités projetées à court terme: 300 localités en extension des réseaux par la BID et 350 en solaires par la chine à travers Huawei



PRESENTATION DE L'AER

1. Missions de l'AER et degré de réalisation

	Missions de base depuis 2001 (Créée en 1998)	Evolutions
1	Assistance technique aux Communes : - Enquêtes et études débouchant sur des solutions techniques et économiquement applicables - Elaboration des dossiers techniques en liaison avec les administrations concernées.	Depuis 2009, l'AER a signé une convention de partenariat avec FEICOM pour l'appui technique aux Communes
2	Assistance technique aux opérateurs - Enquêtes et des études débouchant sur des solutions techniques et économiquement applicables - Elaboration des dossiers techniques en liaison avec les administrations concernées.	Création du Fonds d'Energie Rurale (FER) et opérationnalisation en 2010
3	Assistance financière aux opérateurs et aux communautés villageoises - Attribution des subventions partielles à l'investissement initial	Il n'existe à ce jour pas d'opérateurs de services d'énergie rurale (OSER), mais nous sommes en cours de négociation avec quatre OSER.



PRESENTATION DE L'AER (Suite)

1. Missions de l'AER et degré de réalisation

	Missions de base depuis 2001 (créée en 1998)	Evolutions
4	Négociation des financements - Négociation auprès des bailleurs de fonds, en liaison avec les administrations compétentes,	Fonds du Royaume d'Espagne, Banque Islamique de Développement, Union Européenne, Banque Mondiale, AFD, etc.
5	Encadrement des communautés rurales - Gestion et maintenance des installations d'électrification en milieu rural	Nous avons formés et installés plusieurs comités de gestion des centrales thermique diesel et de systèmes solaire PV
6	Agence d'exécution des projets d'électrification rurale (Coût global de ces investissements: 34 milliards de FCFA et finance jusqu'au branchements des ménages)	- Fonds propres : 100 localités - Fonds Espagnol : 26 localités - BID : 33 localités, - UE : 100 localités, en cours - Banque Mondiale: processus de passation de marchés en cours pour 122 localités.

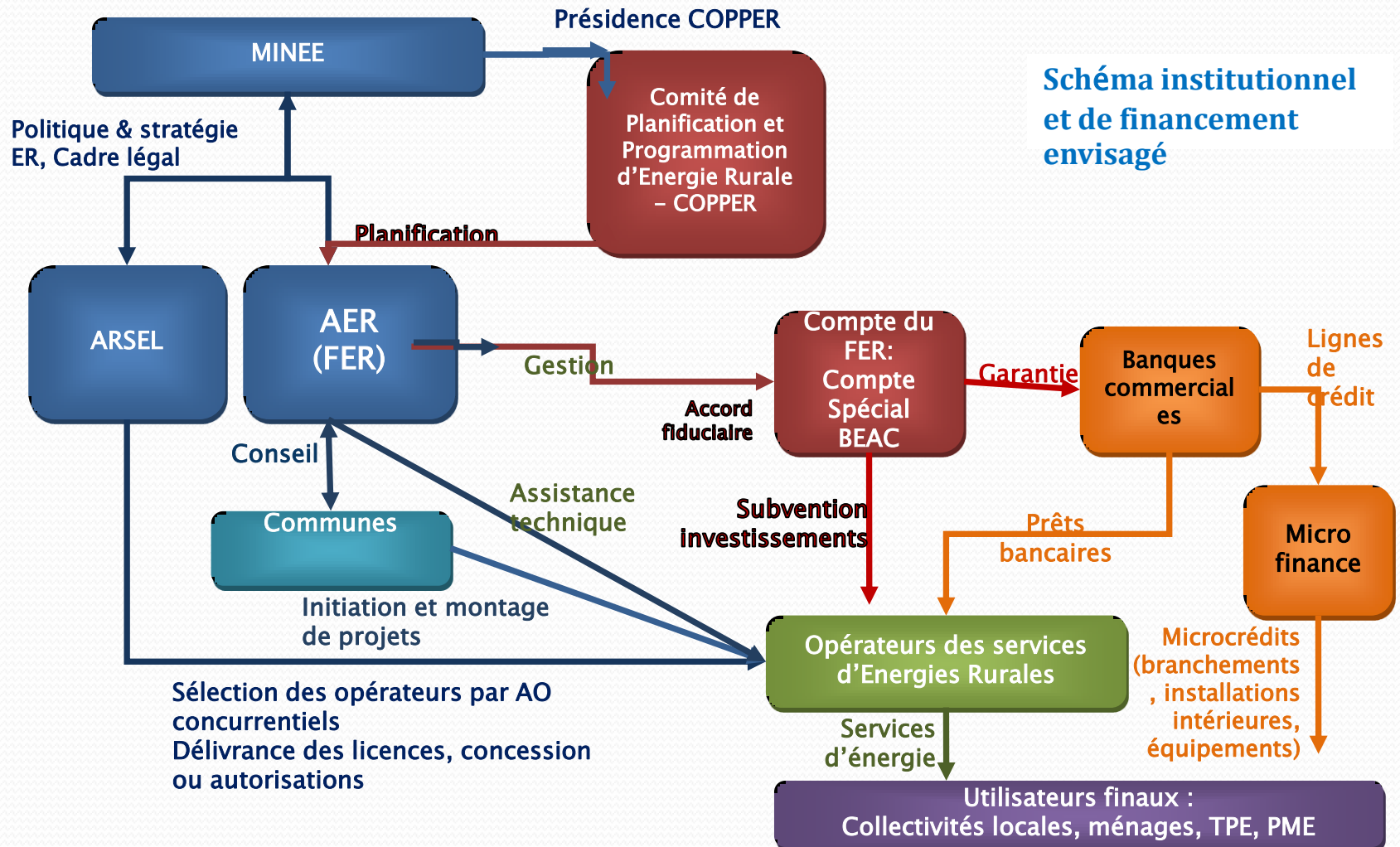
Evolutions (Réforme Institutionnels)

- Février 2007: obtention de subvention de l'UE de 8 millions de dollars sur un projet de 17 millions de dollars de US (Réseaux, solaires et mini centrale).
- Octobre 2008: La Banque mondiale a accordé un crédit de 65 millions USD pour la mise en œuvre du projet de développement du Secteur de l'Energie (PDSEN)
- Gouvernement du Cameroun apportait 5 millions USD comme cofinancement au projet
- Objectif du PDSEN:
 - **Améliorer l'accès aux formes modernes d'énergie dans les milieux ruraux en mettant en place le Fonds d'Energie Rurale (FER);**
 - Améliorer la planification et le gestion des ressources du secteur de l'Energie par toutes les institutions de ce secteur (MINEE, ARSEL, AER, EDC)



PRESENTATION DE L'AER

3. Organisation et Partenaires



PRESENTATION DE L'AER

Les grands principes du FER et objectifs

- **Missions du FER**

- Créé par décret n° 2009/409 du 10 décembre 2009, le FER est chargé d'assurer, de façon durable, le financement des programmes et projets d'énergie rurale en partenariat avec le privée

- **Principes guidant le FER**

- Subvention partielle de l'investissement initial basée sur les résultats ;
- Participation et cofinancement du secteur privé (PPP);
- Neutralité technologique basée sur le moindre coût ;
- Programmation concertée : Projet Prioritaire d'ER (PPER) et Projet d'Initiative Locale d'ER (PILER) mis en œuvre dans le cadre du Plan Annuel d'Electrification Rurale (PAER) ;
- Viabilité et rentabilité financière ;
- Tarifs libres compatibles avec la capacité de paiement des usagers ;
- Sélection concurrentielle et transparente des OSER et PILER.



LES PROJETS

1. PROFIL DU PORTEUR DE PROJET

- Initiateurs des projets d'énergie rurale publics (collectivité territoriale, ministère, etc.) ou privés (OSER, ONG, etc.) ;
- OSER disposant d'une bonne technicité, prêt à investir et à apporter un autofinancement.

2. PROJETS ELIGIBLES

- Tout projet d'énergie rurale hors concessions existantes ;
- Toutes options techniques et technologiques compatibles avec les cahiers de charges et le cadre de gestion environnemental en vigueur.



LES PROJETS

3. PRESTATIONS ELIGIBLES

- Assistance technique pour la préparation des programmes et projets d'énergie rurale ;
- La construction et l'installation des infrastructures de production et de distribution de l'énergie rurale, y compris les installations intérieures des usagers (ready board) ;

4. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Existence légale du Porteur de projet, garanties de solvabilité, qualification et compétence ;
- Soutien réel de la collectivité ;
- Engagement à cofinancer le projet.



LE PROJET

5. CRITERES MAJEURS DE SELECTION DES PPER ET PILER

- Respect des cahiers de charges : taux minima d'accès et de desserte, continuité de service, seuil mini de cofinancement;
- Le plus bas niveau de subvention du FER demandé par usager bénéficiaire ;
- La proposition tarifaire la plus avantageuse pour les usagers ;
- Les engagements financiers : cofinancement (30% mini), TRIf (15% mini), retour sur investissement (10 ans maxi, durée de la concession 15-20 ans), indicateurs habituels de santé financière.



Ressources et Procédures du FER

- Les ressources du FER proviennent principalement des fonds publics et des financements des bailleurs de fonds rétrocédés au FER par le Ministère de l'Economie.
- **Cas d'un PILER avec un OSER identifié dès l'appel à projets**
 - Ouverture du PILER à la concurrence pour permettre à d'autres OSER de déposer les offres concurrentielles ;
 - Délivrance d'une Autorisation par ARSEL ;
 - Signature d'une Convention de subvention avec AER.
- **Cas d'un PILER sans OSER identifié**
 - Procédure d'appel d'offres national ;
 - Délivrance d'une Autorisation par ARSEL avant signature de convention avec AER ;
- **Cas d'un PPER**
 - Procédure d'appel d'offres international et Délivrance d'une Autorisation par ARSEL avant signature de convention avec AER.



RESSOURCES ET PROCEDURES

3. PROCEDURE DE DECAISSEMENT DES SUBVENTIONS

- **Subvention pour les études de faisabilité**
 - Le taux est plafonné à 80% ;
 - Fonds propres mini à 10% ;
 - Remboursement de la subvention en cas d'obtention de la subvention d'investissement ;
 - Modalités :
 - 70% après approbation du projet de dossier final ;
 - 30% à la remise du dossier final.



RESSOURCES ET PROCEDURES

3. PROCEDURE DE DECAISSEMENT DES SUBVENTIONS

● Subvention d'investissement

- 1^{ère} Tranche: 20% à la libération et investissement de la contribution de l'OSER (30%) ;
- 2^{ème} Tranche: 50% au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- 3^{ème} Tranche: après achèvement des travaux et conformité du nombre des usagers.



RESSOURCES ET PROCEDURES

4. INTERVENTION DES BANQUES COMMERCIALES SOUS CONVENTION AVEC LE FER

- Octroi des prêts bancaires aux OSER avec des intérêts en dessous du taux débiteur maxi fixé par la BEAC, dans le but de constituer les 30% requis ;
- Contribution à l'instruction financière des demandes de subvention du FER déposées par un OSER, dans le cas où elle cofinance le plan d'affaires de l'OSER par prêts (due diligence, analyse des risques, etc.) ;
- Principales protections de la Banque :
 - Les garanties sur l'emprunteur (actifs personnels) ;
 - Les garanties sur l'activité (contrats signés avec les institutions réputées, contrats d'achat d'électricité, partenaires, avalistes)
- Critères de sélection des banques commerciales :
 - Bonne santé financière ;
 - Réseau d'agences sur le territoire national ;
 - Lien avec les IMF ;
 - Conditions commerciales offertes par la Banque.



CONCLUSION

Le fonctionnement du FER est axé sur une démarche participative avec:

- l'appui effectif de tous les acteurs du secteur de l'électricité : Les institutions (MINEE, MINEPAT, MINFI, collectivités territoriales, ...) sont représentés dans le Comité de planification pour fédérer les projets et les ressources financières (évite les duplications de projets et l'abandon); et les bénéficiaires (schéma précédent).
- Après deux ans de fonctionnement , seuls la Banque Mondiale et le Gouvernement financent le FER.

Le retour d'expérience dans les pays ayant opté la libéralisation du secteur électrique atteste que le FER ne peut être efficace qu'à condition de le rendre en vrai outil d'intermédiation financière: Capacité d'emprunt, **ressources pérennes**, Effet de levier par rapport aux financements additionnels des bailleurs et intéresser ou rassurer les privés (banques ou opérateurs).

Il faut également financer l'accès direct via les branchements et prendre en compte les limites observées dans notre système: Périmètre de Concession, les différents tarifs et les contraintes fortes en études environnementales et sociales liées aux éventuelles impacts de l'Electrification Rurale souvent imposées par les accords avec les bailleurs.



Je vous remercie

AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF PLACÉ SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINÉE & DU MINEFI

BP 30704 Yaoundé TÉL. (237) 22 21 23 84/22 21 23 85 FAX. (237) 22 21 23 81,

www.aer.cm

SIÈGE SOCIAL : NYLON BASTOS - YAOUNDE